



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

JORF n°0143 du 12 juin 2020
texte n° 28

Arrêté du 8 juin 2020 reportant la date d'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat du ministère de la culture ouvert au titre de l'année 2020

NOR: MICB2011601A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/6/8/MICB2011601A/jo/texte>

Par arrêté du ministre de la culture en date du 8 juin 2020, l'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat du ministère de la culture ouvert au titre de l'année 2020, interrompue à partir du 17 mars 2020 en région parisienne, se poursuivra à partir du 30 juin 2020. Seuls les candidats n'ayant pas été auditionnés avant cette interruption recevront une nouvelle convocation.